

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.

Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERTIONS ET AVIS
Prix par ligne d'impression, 10 cents.

Avis aux abonnés!

Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 449.

DIMANCHE.

11 SEPTEMBRE 1831.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 9 septembre.

S. M. vient de créer une commission pour procéder, en attendant l'érection d'une école vétérinaire, à l'examen et à l'admission des candidats qui se présentent pour exercer la médecine vétérinaire dans ce royaume.

Cette commission se réunira le 15 de ce mois à Bruxelles, pour s'occuper de la rédaction d'un projet de règlement qui déterminera les matières et le mode des examens, qui, d'après la disposition royale, devront avoir lieu en public. Après l'adoption de ce règlement, la commission s'occupera des examens.

(Correspondance particulière du Courrier.)

Aix-la-Chapelle, 5 septembre.

Parti de Bonn hier aussitôt après vous avoir écrit, je traversai Cologne et j'arrivai à Juliers, où le visa de mon passeport, ayant donné lieu à quelques difficultés, m'occasionna un retard de quelques heures. J'en profitai pour parcourir la ville que je n'avais fait que traverser le 1^{er} septembre. Ma tournée fut bientôt faite : Juliers n'est pas d'une grande étendue, et on n'y compte que 250 familles. Je vous ai dit dans ma première lettre de combien d'hommes était composée sa garnison, mais je ne vous avais pas dit, parce que je l'ignorais, que les remparts sont garnis de canons comme si l'ennemi était à une lieue de la place, et que la forteresse est approvisionnée de toutes sortes de munitions et de denrées, comme si elle était à la veille de soutenir un siège. Un fait notable que je vais vous rapporter vous prouvera combien furent grandes les appréhensions que souleva dans le gouvernement prussien la révolution de juillet. Après la paix de 1815 on avait planté sous les remparts de la ville, sur la rive gauche de la Roër, des tilleuls et autres arbres qui masquent complètement la vue de ce côté. A peine les événements de Paris furent-ils connus à Berlin, que des ordres furent donnés pour abattre ces plantations, tant on regardait comme certain un mouvement de la France pour envahir les provinces rhénanes. Ce que j'ai remarqué pour Juliers, on peut le remarquer probablement pour toutes les autres villes fortes de la Prusse. Je n'ai vu que trois de ces forteresses, et toutes m'ont paru être dans le meilleur état de défense possible. Pas un pieu ne manque aux palissades, pas une brique ou une pierre aux remparts. Je n'ai pu m'empêcher de faire un rapprochement entre ce que j'ai vu ici et ce qu'on peut voir en France, et la comparaison n'est pas à l'avantage de cette dernière. Nos places fortes tombaient en ruines, il n'y a pas trois mois encore. Valenciennes, entre autres, était dans un état tel qu'on aurait pu croire, en la voyant, que ses fortifications n'étaient là que comme objet d'études pour des archéologues des siècles à venir, et pour donner une idée de ce que fut cette place. Est-ce que les gouvernements absolus seraient plus soigneux pour la défense de leur pouvoir, que des hommes libres pour conserver leur liberté?

En Prusse, tout individu doit servir trois ans dans l'armée active; après ce temps, il passe dans le premier ban de la landwehr, plus tard dans le deuxième et le troisième bans; enfin la landsturm, qui correspond à ce que nous appellerions en France la levée en masse; il y a en outre une garde bourgeoise organisée dans chaque ville, mais cette garde n'est pas armée; les armes sont dans les magasins du gouvernement, où on va les prendre quand il y a lieu.

Entre Cologne et Juliers j'ai rencontré un convoi d'artillerie se dirigeant vers cette dernière ville, et pour lequel, m'a-t-on dit, 150 chevaux avaient été mis en réquisition.

Un négociant de Berlin, logé dans le même hôtel que moi, vient de nous communiquer une lettre dans laquelle sa famille lui annonce que le choléra-morbus est à Charlottembourg, et que les communications sont coupées, à cause de cette affreuse maladie, entre Berlin et Spandaw.

Voici ma dernière lettre; je quitte ce soir Aix-la-Chapelle, et vous dirai de vive voix ce que je pourrais avoir omis dans le récit que je vous ai fait de tout ce que j'ai vu ou entendu pendant mon voyage.

NAMUR, 10 septembre.

En choisissant le prince Léopold pour son souverain, en écartant par cette élection ce que l'Angleterre redoutait le plus, une réunion même déguisée à la France, la Belgique avait sans doute acquis le droit de compter sur l'appui de la Grande-Bretagne; examinons si cet espoir s'est réalisé jusqu'à présent.

Au milieu des fêtes de l'inauguration, les Hollandais nous attaquent et, grâce à un ministère dont la faiblesse et l'incapacité deviendront proverbiales, trouvent le pays sans le moindre appareil de défense. Deux fois vingt-quatre heures encore et la Belgique retombait sous le

joug de la maison d'Orange; ce trône nouveau, œuvre bien aimée de la diplomatie, que l'Angleterre paraissait si intéressée à maintenir, tombait sous les coups du fils du roi Guillaume au grand contentement des partisans de la légitimité et du droit divin. Le gouvernement belge, qui n'avait à opposer à une armée que des bandes valeureuses mais indisciplinées, et de brillantes épaulettes à des officiers instruits, sentit qu'il n'y avait de salut désormais pour lui que dans le secours des deux puissances à qui Léopold 1^{er} devait cette royauté qui n'a pas même eu pour lui sa lune de miel. Il s'adressa donc à l'Angleterre et à la France; il était grand temps.

Que fit l'Angleterre? Une flotte formidable, armée on ne sait trop pourquoi, resta inactive, et Anvers, cette cité vraiment européenne, se trouvait sans ressource, exposée aux horreurs d'un second bombardement que l'on considérait alors comme inévitable; ces vaisseaux qui pouvaient du jour au lendemain apparaître dans l'Escaut, ou, par une puissante diversion sur les côtes de la Hollande, forcer le roi Guillaume à respecter un armistice accepté par lui, ne quittèrent point la Tamise, et pourtant le prince d'Orange marchait triomphant à la conquête de son ancienne capitale. Cinq jours au plus, et l'Angleterre avait peut-être à le saluer Roi; Roi au détriment de ce prince brave et loyal qui n'avait pas hésité à céder aux instances de ses ministres et que l'on récompensait en le déshonorant du sacrifice qu'il faisait, disait-on alors, à la paix et à la tranquillité de l'Europe. Voilà ce que le cabinet de St-James a fait pour nous; il n'a pas, comme on le voit, dépendu de lui que nous ne fussions conquis et exposés à tout ce qu'une réaction peut avoir d'horrible.

Heureusement la France était là, et le ministère de Louis-Philippe, intéressé à ne pas souffrir le mauvais exemple d'une restauration, nous envoya des sauveurs. A la vue du *Cocq Gaulois*, l'armée hollandaise se retira, satisfaite d'avoir porté la dévastation dans les parties les plus fertiles de notre beau pays, et tiré une vengeance éclatante de nos anciennes forteresses. Si l'honneur national ne sortit pas intact de la lutte, au moins nous avons conservé notre nationalité et nous ne la devons qu'à la France.

Cependant, avant que nos moyens de défense ne fussent organisés et le pays mis à l'abri des attaques de nos anciens frères, il fallait que la présence chez nous d'une armée française les prévint qu'ils ne recommenceraient pas impunément leurs dispendieuses promenades; ce mode était le seul qui pût faire respecter notre territoire, inhabiles que nous sommes pour le moment à nous défendre nous-mêmes. Mais l'Angleterre craint toujours la réunion, et à cette nouvelle l'opposition jeta les hauts cris, les deux chambres du parlement retentirent d'invectives contre ce qu'il fut convenu d'appeler l'ambition de la France, la conférence elle-même en fut émue.

Bref, on préféra nous voir encore de nouveau ravagés, restaurés même, plutôt que de laisser douze milliers de Français stationnés quelques mois dans nos campagnes. L'égoïsme a toujours été le secret de la politique anglaise. Aussi on ne peut guère douter que les foudres de la conférence ne menacent le gouvernement français et ne nous menacent nous-mêmes, si nous persistons à vouloir troubler le sommeil des diplomates d'Albion.

Nous serons donc, grâce aux ridicules terreurs du cabinet de Saint-James, de nouveau placés dans la situation où nous nous trouvions il y a six mois; avec cette différence toutefois qu'alors notre faiblesse n'était pas connue, et qu'on en était à craindre l'accusation de ces menaces pleines de jactances qui mainte fois ont frappé la voûte du congrès national.

Quant à l'invasion hollandaise, son résultat aura été pour nous, la démoralisation, le découragement, la perte du Luxembourg; d'où la diète germanique, à l'instigation de la conférence, s'appête à nous chasser; le mépris jusqu'à un certain point mérité des diplomates du foreign-office, leur partialité plus évidente encore, et peut-être l'exécution pleine et entière de ces protocoles dont le contenu paraissait autrefois notre ruine et notre déshonneur. Pauvre patrie, fasse le ciel que ces prévisions ne se réalisent pas! A.

DU DISCOURS DU TRÔNE.

Il ne manquera certes pas de commentaires au discours prononcé par S. M. notre roi lors de la séance d'ouverture de nos chambres: les optimistes ou les endormeurs y verront tout en beau; les partisans de l'ancien état des choses et ceux qui sont ennemis de l'état présent les trouveront des plus sinistres. Pour nous, nous voudrions cette fois tenir un certain milieu qui ne fût pourtant pas le *juste milieu*, ce qui vaudrait encore moins que les extrêmes. Nous le dirons franchement, nous croyons que ce discours est plein de contradictions, qu'il a été fait avec une grande légèreté, et qu'il est en définitif peu rassurant pour le pays.

Il est inutile sans doute d'avertir nos lecteurs qu'un discours du trône est et doit être considéré, dans les gouvernements constitutionnels,

comme l'œuvre du ministère ; c'est en le considérant comme tel que nous allons le soumettre à notre critique ; personne n'est d'ailleurs plus que nous sincèrement dévoué au roi Léopold, qui a sans cesse donné des preuves incontestables d'un dévouement sans borne au pays dont il a fait sa patrie adoptive ; son discours est une nouvelle preuve de ce que nous avançons, et, selon nous, il ne renferme même que cela de consolant : il est vrai que c'est beaucoup. Voyons le reste.

Nous trouvons d'abord que le ministère appuie assez fortement sur des projets de loi qui développeront les principes de la constitution, pour rendre le Belge le peuple le plus libre de l'Europe. Nous verrons bien.

Vient la phrase du commerce. On y parle de débouchés : le mot était de rigueur ; il n'est pas certes difficile de l'intercaler dans un discours, mais il y a bien loin du mot à la chose ; pour ce qui est des moyens de l'obtenir, cette importante chose, chut.

« Des négociations viennent d'être ouvertes pour amener un arrangement définitif de nos différends avec la Hollande. L'honneur, les intérêts du peuple belge y seront défendus avec persévérance et dignité. »

Notre honneur et nos intérêts défendus avec dignité ? Par M. de Meulenaere, signataire du message du 11 novembre ? Par M. van de Weyer, qui naguère au congrès s'applaudissait encore de s'être opposé, comme membre du gouvernement provisoire, à l'envahissement du Brabant-Septentrional, parce qu'il aurait fallu y soulever les habitants catholiques ? Et devant qui ? Devant la conférence, qui est composée des plus rusés diplomates de l'Europe ? C'est là que M. van de Weyer ira plaider pour notre honneur et nos intérêts ? Ce sera merveille s'il s'en tire avec honneur ; de plus fins que lui y seraient pris. Le vrai moyen de finir nos affaires avec la Hollande, c'est d'avoir une armée capable de battre la sienne ; sans cela l'on nous dira toujours : *va victis !* C'est avec des canons, et non avec des notes de diplomates, que nous pourrions vraiment terminer nos affaires avec honneur et dignité.

Vient ensuite une phrase inintelligible, la voici : « La neutralité de la Belgique garantie par les cinq puissances a fait concevoir la possibilité d'apporter des modifications dans son système défensif. » Qu'est-ce donc que cette garantie, quand une armée d'Allemands et de Hollandais l'ont déjà violée, non seulement impunément, mais avec gloire et profit pour eux ?

Plus loin nous lisons que, si les soldats belges avaient pu suppléer au défaut d'organisation de notre jeune armée, ils eussent vaincu ! Ah ! Monsieur de Brouckere, vous convenez qu'il y avait défaut d'organisation ! Que ne l'exigiez-vous donc, cette organisation, vous qui faisiez partie du ministère ? Comment surtout avez-vous pu croire que certains généraux et autres officiers supérieurs, qui plus que vous encore sont la cause de ce défaut d'organisation, n'en sont pas moins demeurés capables de remplir de hautes fonctions militaires ? Ces messieurs ont cependant tout fait de travers, ou par impéritie ou par trahison ; hé bien ! quelle garantie nous donnez-vous aujourd'hui contre l'une ou l'autre de ces causes ?

Enfin l'on arrive au vrai ; il faut de l'argent, encore de l'argent, toujours de l'argent. Les chambres auront à examiner si elles peuvent en accorder, pour être employé par des hommes qui ont, quoiqu'on fasse et dise, perdu irrévocablement la confiance du pays. Il est évident toutefois qu'il y a parmi les hommes qui dirigent nos affaires d'honorables exceptions, il est plus qu'inutile de les nommer ; à nos yeux ils n'ont que le tort de pas demander le renvoi de ceux qui ne peuvent que les compromettre : le roi, dont la sagesse et la sagacité sont connues, n'hésiterait pas.

V.

— La Tribune ne nous est point parvenue aujourd'hui.

— L'on a remarqué que l'on avait fait commencer les réformes des régiments de notre armée, par le 12^e d'infanterie ; M. le ministre pourrait bien faire publier les motifs de cette préférence plus que singulière.

— On écrit de Gand, 8 septembre :

Le bruit est généralement répandu en ville que la régence se propose de morceler le brave corps de nos sapeurs-pompiers, qui, seul, a dissipé le 2 février les cohortes de la trahison. On n'en conserverait qu'une cinquantaine, parce qu'il en faut toujours quelques-uns en réserve contre les incendies : cette mesure serait motivée sur l'économie que produirait la création d'une espèce de corps-franc, dont on n'indique pas encore clairement les attributions. Nous ignorons si ces bruits sont fondés, ou s'il faut seulement les attribuer à la méfiance produite dans notre ville par les premières mesures de l'administration rétablie. Tout ce que nous pouvons en dire pour le moment, c'est que depuis long-temps nous avons entendu parler de ces projets, comme devant être tôt ou tard exécutés.

(J. des Flandres.)

— On nous apprend que le brave vicomte de Pontécoulant, s'étant rendu, il y a quelques jours, à Bruges, a été reçu par les patriotes de cette ville avec tous les témoignages d'estime et d'attachement que sa conduite ferme et courageuse lors des événements du mois d'octobre lui avaient si justement mérités. Les officiers du corps de volontaires de Bruges, anciens compagnons de ses travaux, l'ont sur tout accueilli avec enthousiasme. On a observé que le ci-devant commandant des Belges-Parisiens portait le bras en écharpe, par suite d'une blessure qu'il a reçue dans l'un des combats livrés près de Louvain. (Id.)

— On se demande si c'est au tambour-major de la garde civique, ou à un huissier qu'appartiendra le droit d'exécuter les jugemens prononcés contre les membres de ce corps ?

(Emancipat.)

— On écrit Mons, le 8 septembre :

« Le quartier-général français est arrivé hier de Nivelles en cette

ville, à cinq heures du soir. M. le maréchal Gérard était à cheval à la tête de son nombreux état-major.

« Le 5 de ce mois, vers 6 heures du soir, un caporal du 4^e régiment d'infanterie belge, en garnison à Tournay, reconduisait un soldat à la caserne, par ordre de son colonel, lorsqu'il fut insulté et maltraité par un bourgeois nommé Minet, qui prétendait que ce militaire devait être libre.

« Le caporal souffrit long-temps les injures de ce particulier ; mais, arrivé à la porte de la caserne, insulté de nouveau, il tira sa baïonnette, dont il frappa à la tête le susdit Minet, qui expira quelques heures après. Le soldat a été écroué sur-le-champ à la maison de sûreté.

« Dans son audience du 12 de ce mois, la cour d'assises de la province de Hainaut s'occupera de l'affaire de MM. Ernest Grégoire et Debats. »

— On écrit d'Anvers, 8 septembre :

Hier au soir à dix heures des morceaux d'excavations, qu'on prenait pour des baquets à charbon, sont venus flotter devant la ville. On craint que la coupure de la digue de Burght ne soit encore agrandie, ce qui pourrait occasioner de grandes calamités.

Au moment où nous écrivons, des îles flottantes passent encore devant la ville, d'une longueur de 80 à 100 pieds, et couvertes d'arbres. Quelle calamité ! et que ne devons-nous pas craindre pour le cours de notre rivière.

(J. d'Anvers.)

— Le mauvais temps fait que les coupures s'agrandissent d'une manière effrayante. La coupure de la digue de Burght augmente à vue d'œil ; des masses de terre considérables, avec leurs plantes, s'en détachent et flottent au gré des marées sur l'Escaut. Si les pluies continuent, et si l'on tarde davantage à commencer les travaux de réparation, il se pourrait que nous eussions de plus grands dégâts à redouter.

(J. du Commerce.)

— Le capitaine Dickinson de la goëlette anglaise *Syren*, venant de Londres, rapporte qu'à son départ une frégate américaine de 50 canons était arrivée dans les Dunes ; le bruit courait que cette frégate était destinée pour Rotterdam, afin de réclamer la valeur des propriétés américaines brûlées dans l'entrepôt de cette ville par le bombardement.

— L'ordre est donné par le général de Tabor de faire ôter toutes les barricades dans la ville ; on commencera demain.

— Le premier ban de la garde civique de cette ville va incessamment être réorganisé : tous ceux qui en font partie ont reçu des billets de convocation pour le 15 de ce mois, à l'hôtel-de-ville, pour y procéder à la nouvelle élection des officiers, sous-officiers et caporaux.

(L'Escaut.)

— Nous avons vu arriver hier le consul français à Rotterdam, M. Ernest Laurence, qui se rend en courrier à La Haye. Il était porteur de dépêches pour M. le général de Tabor et pour M. le baron Chassé, commandant de la citadelle. Il n'est resté que peu de temps dans notre ville ; mais nous savons que M. de Tabor s'est empressé de le faire accompagner par son secrétaire, qui l'a suivi avec la plus grande obligeance dans la visite de nos momens. M. Laurence a examiné avec une attention particulière le fort du nord et les batteries qui gardent l'entrée de l'Escaut et que commande le brave capitaine Argoul.

(Journal d'Anvers.)

Le dernier numéro de la *Gazette d'Etat* de Prusse, du 3 septembre, ne dit pas un mot des affaires de la Pologne, mais voici une nouvelle très-importante et très-certaine.

Cracovie, 26 août.

Une lettre digne de foi, arrivée du théâtre de la guerre, contient ce qui suit : « Le généralissime de l'armée polonaise (Skrzynecki) a livré une bataille meurtrière près de Sochaczew. L'ennemi compte plusieurs milliers de morts ; les nôtres ont fait plus de 2,000 prisonniers et pris beaucoup de bagages et de munitions. »

Cette victoire est sans aucun doute postérieure à celle déjà remportée le 20 août par Skrzynecki sur Rudiger, repoussé en Autriche. La ville de Sochaczew, témoin du nouveau triomphe du généralissime, est située à dix lieues ouest de Varsovie, sur la route de cette ville à Posen et Berlin. La distance qui sépare Sochaczew de Cracovie, d'où arrive la nouvelle que nous venons de rapporter, est de plus de cinquante lieues. Espérons que nous recevrons bientôt de plus amples détails sur cette importante affaire.

(Journal de la province de Liège.)

Achène, ce 9 septembre 1831.

Monsieur le rédacteur du *Courrier de la Sambre*,

Le *Courrier des Pays-Bas*, dans son numéro de ce jour, publie une réclamation qui renferme sur mon compte des imputations fausses. Il n'est pas vrai que j'aie amené trois individus n'ayant pas le droit de voter. La liste électorale a été formée par le bourgmestre et approuvée par le conseil, et j'y suis demeuré étranger, comme le prouve la déclaration ci-jointe. Les seuls individus portés sur cette liste ont déposé leur suffrage ; et si par erreur on y a fait figurer trois individus non électeurs, y a-t-il ombre de justice de m'imputer ce résultat ? Si le conseil a porté parmi les votans des fermiers locataires, parce qu'il a cru que les contributions qu'ils payaient à la décharge des propriétaires leur donnaient le droit de voter, cette irrégularité, née seulement d'une fausse interprétation de la loi, n'est tout au plus que le fruit de l'erreur, et nullement de la *fourberie*, comme le porte si poliment la réclamation ; et moi qui ne fais pas partie de l'administration, comment en serais-je responsable ?

Voilà, monsieur le rédacteur, une justification que le public saura apprécier. Je me suis borné à déposer mon suffrage, et je l'ai fait cons-

ciencieusement. Si, sur les clameurs de certaines personnes, j'ai cru devoir me retirer de la salle avant le second tour de scrutin, c'est que je ne voulais pas que ma présence fût un prétexte de trouble et de scandale.

Je vous prie d'insérer la présente dans votre prochain numéro, et j'espère que le *Courrier des Pays-Bas*, qui a publié l'attaque, aura aussi l'impartialité de publier la défense.

J'ai l'honneur de vous saluer.

J. A. J. BARTIN, curé d'Achène.

Je soussigné, bourgmestre de la commune d'Achène, atteste sur mon honneur et probité que monsieur notre desservant n'a point concouru à former la liste des électeurs de notre commune, et qu'il ne l'a vue que pour signer son invitation, qui y était jointe. Je dois avouer que, ne pensant point à une liste faite par notre receveur, j'ai pris pour la faire un extrait des rôles des contributions; et si j'ai placé les fermiers, c'est que j'ai vu dans l'article 8 de la loi électorale qu'il était question non-seulement des contributions *propres*, mais aussi des *dé-léguées*. Ce qui a été entendu de même par le conseil et signé par lui.

L. DAVID, bourgmestre.

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 7 septembre.

(Extrait de l'AVENIR.)

L'armée hollandaise, cette armée qui n'existe que par des emprunts, tant elle est hors de proportion avec les ressources financières du roi Guillaume, continue à peser de tout son poids sur les frontières septentrionales de la Belgique. Un ordre parti de La Haye peut encore la ramener sous les murs de Bruxelles, car aucun soldat n'a été licencié, et elle demeure aussi forte que si les cinq grandes puissances étaient d'accord pour lui livrer le peuple que notre intervention a si récemment sauvé. Le roi de Hollande ne croit donc pas que la question belge sera résolue par des négociations; la conférence ne le croit pas non plus, et malheur à la Belgique si elle était seule à le croire!

Cependant l'indépendance de la Belgique ne peut être menacée sans que son admirable constitution ne le soit aussi. Son existence, son honneur, le maintien des droits qu'elle a conquis, tout est remis en question, et pendant la durée du grand procès qui se plaide à Londres, elle doit se préparer à soutenir une lutte peut-être prochaine. Sans doute la diplomatie européenne fera de grands efforts pour conserver la paix, mais malheureusement l'habileté du roi de Hollande et la ténacité de son caractère ont enlevé à la Belgique une partie de cette puissance *négative* qui lui donnait une si grande influence sur les cabinets européens. Pendant les premiers mois de sa révolution elle était seule en mesure de choisir entre la paix générale et une guerre universelle, parce qu'alors la Hollande n'aurait pu lui résister. Une rapide initiative eût été couronnée d'un plein succès, et son ancien maître se serait résigné aux plus dures conditions plutôt que de rester exposé aux périls d'une invasion. Mais depuis cette époque la Belgique a eu foi dans la diplomatie; elle n'a su organiser ni une armée de ligne ni sa garde citoyenne, et la Hollande a profité de cette inertie pour acheter des troupes assez nombreuses et assez bien disciplinées pour qu'elle puisse prendre l'offensive le jour où elle le voudra. Les positions ont par conséquent changé: aujourd'hui c'est la Hollande et non la Belgique qui décide de la paix et de la guerre, car ce n'est plus la Hollande qui a besoin d'un armistice. Qui sollicite aujourd'hui la protection de la conférence? La Belgique. Donc la conférence sacrifiera la Belgique aux exigences de sa rivale.

Voilà ce que les Belges doivent à l'inepte et menteuse administration qui se vantait d'avoir créé une armée de 68 mille hommes, tandis qu'elle avait à peine assemblé 30 mille recrues. Le cœur se serre en sondant la profondeur de l'abîme où d'intrigantes incapacités ont précipité cette noble nation; car elle a maintenant à reconquérir tout, tout, jusqu'à son honneur, non qu'elle ne puisse reprendre la position si heureuse qu'elle occupait avant d'avoir été si singulièrement, si ridiculement vendue; mais elle n'y parviendra qu'en faisant à son tour les mêmes efforts que la Hollande, en reconstituant son armée, en disciplinant ses gardes civiques, en se créant, en un mot, des ressources militaires tellement grandes que les Hollandais ne puissent entrer chez elle pour y chercher autre chose qu'un tombeau. Hommes et argent, rien ne lui manque pour cela; et ici, ce qui serait en d'autres circonstances une prodigalité coupable, ne sera que le calcul d'une prudente économie. Veut-elle payer les seize trente et unièmes de la dette hollandaise, qu'elle reste désarmée, et elle aura ce qu'elle désire.

La législation belge aura donc à remplir une tâche grande, difficile, vitale pour ainsi parler. De son énergie dépendra l'existence du pays, puisque si la Belgique retombait sous l'empire des protocoles antérieurs aux dix-huit articles, elle serait perdue. Son roi lui-même l'abandonnerait alors: car que serait un pareil trône, et quel homme d'honneur voudrait y rester assis?

Au dehors qu'elle se montre pleine de courage, ardente de patriotisme, et s'il le faut d'audace. Au dedans qu'elle contienne le pouvoir ministériel dans les limites de la Charte; qu'elle donne au trône le seul appui qui ne soit pas un piège, l'appui des franchises nationales, qu'elle défende la liberté de tous en repoussant le privilège, quel que forme qu'il prenne et les unionistes sincères, libéraux comme catholiques, béniront le jour où ses membres ont été élus. C. DE C.

Ce matin, nos journaux annoncent que la mission de M. Baudrand

à Londres a échoué, et que le gouvernement anglais se refuse obstinément à permettre à la France de laisser 12,000 hommes de troupes en Belgique. Une lettre de Londres, en date du 5 courant, nous annonce positivement que M. Baudrand est encore occupé de cette affaire, et qu'il y a tout lieu d'espérer que le séjour des troupes françaises en Belgique sera approuvé du cabinet de Saint-James.

— On écrit de Bologne, 28 août :

Malgré tous les efforts de la police pour étouffer le mécontentement, chaque jour il est sur le point d'éclater de nouveau par une violente insurrection; mais tous les esprits sages regarderaient un mouvement insurrectionnel dans ce moment comme devant amener la soumission complète de l'Italie à la domination de l'Autriche. Si l'on pouvait compter sur l'appui de la France, dès aujourd'hui on verrait toute l'Italie se soulever avec plus de force que jamais, et si seulement la nouvelle d'une déclaration de guerre de la France à l'Autriche venait à se répandre, une nouvelle révolution ne se ferait pas attendre longtemps, et une grande partie des troupes autrichiennes seraient occupées en Italie. L'autriche reconnaît bien les difficultés qui se rattachent à ses projets; aussi elle paraît maintenant plutôt chercher à effrayer qu'à mettre ses menaces à exécution. Toutes les frontières sont garnies de troupes, et notre ville de l'Italie ne manque pas d'espions autrichiens.

— On écrit de Lisbonne, 21 août :

Une tentative dont les résultats ont été déplorables a eu lieu hier dans notre ville. Un demi-bataillon du deuxième régiment d'infanterie de ligne, sans aucun officier pour le commander, a quitté sa caserne à l'entrée de la nuit, et a parcouru les rues de Lisbonne en criant: Vive la constitution! Vive dona Maria! Le peuple, sans armes pour seconder ces braves, attendait dans une morne inquiétude le succès de leur entreprise, et n'osait se réunir à eux. La police, prévenue par des traitres, avait disposé toutes ses forces pour étouffer la rébellion, et lorsque les constitutionnels sont parvenus à la place du Rocis, ils ont été cernés par environ quatre mille hommes. Sommés de mettre bas les armes, ils ont répondu par la plus héroïque résistance, et ce n'est qu'après un combat de quatre heures (depuis dix heures du soir jusqu'à deux heures du matin), que, décimés par les balles, on a pu s'emparer de ceux qui n'avaient point succombé.

Des arrestations ont eu lieu pendant le reste de la nuit et durant une partie de la matinée d'aujourd'hui; elles continuent même encore, et cette entreprise, qui pouvait avoir le plus heureux résultat si elle eût été faite lorsque la flotte française arrivait dans le Tage, n'aboutira maintenant qu'à livrer de nouvelles victimes à la rage de notre tyran.

— On écrit de Berlin, 30 août :

Plusieurs officiers de l'état-major sont partis ces jours derniers en toute hâte pour les provinces rhénanes. Ces mouvements ont été exécutés après la réception des dépêches de Londres, et ont excité l'attention publique au plus haut degré, parce qu'ils ont fait craindre une rupture au sujet de la Belgique. D'autres pensent que ces mouvements sont combinés avec le voyage du prince Auguste, qui est aussi parti pour Luxembourg.

Le gouvernement est fort inquiet sur les suites que pourront avoir les ravages du choléra à Berlin. Le peuple déjà très-malheureux, et impatient de ses souffrances, pourrait bien aussi se révolter dans le cas où le choléra viendrait à augmenter la somme déjà si grande de ses misères.

— Nous recevons à l'instant de Cracovie une lettre qui nous mande comme nouvelle certaine que le général russe Rudiger avait été entièrement défait et avait été forcé de se réfugier sur le territoire autrichien.

Nouvelles de Pologne.

Cracovie, 23 août.

Par la dernière poste arrivée ici, on a reçu une lettre de Varsovie portant en *post-scriptum* ces mots: « J'apprends à l'instant même que le général Skrzynecki a repris le commandement suprême de l'armée. »

(Gazette de Berlin.)

Des frontières de Pologne, 31 août.

Le corps d'armée russe sous le lieutenant-général de Knorring, qui est toujours au camp [de Kalich, et qui a été rejoint hier par 3,000 hommes d'infanterie, attend encore un renfort considérable, et déjà 10,000 hommes du gros de l'armée posté dans les environs de Varsovie seraient en route. La réorganisation de la waïvodie aura lieu ces jours-ci. Dans une proclamation publiée, pardon est assuré à tous les employés en fuite, s'ils retournent à leur poste dans un temps donné. En général, on dit que l'opinion publique n'est pas dans la waïvodie de Kalich contre le gouvernement russe. D'après des nouvelles de Varsovie, le ministre de la guerre polonais Morawski aurait donné sa démission, et le général Skrzynecki serait entré comme grenadier dans les rangs du 4^e régiment.

P. S. Il vient de se répandre, comme venant de la Vistule inférieure, la nouvelle, à la vérité non authentique, que les troupes russes ont fait un mouvement rétrograde; le pont de la Vistule, près de Schillno, aurait été brisé par elles, et les magasins qui se trouvaient dans ces environs, auraient été transportés en grande hâte sur la rive gauche de la Vistule. On dit que le général Uminski, avec 6,000 hommes, poursuit à grandes marches le corps russe.

Il se répand une nouvelle bien faite pour étonner. S'il faut en croire des renseignements parvenus au comité polonais de Paris (et c'est avec

rope seraient depuis dix jours dans la plus profonde erreur sur l'état politique intérieur de Varsovie, et aucun excès n'aurait souillé cette noble capitale.

Voici ce que nous apprenons à ce sujet. Tout ce qu'on a répandu sur les massacres de Varsovie et sur la destitution forcée des généraux, est contourné. Le gouvernement polonais a lui-même fait répandre ces nouvelles au-dehors pour attirer le maréchal Paskévitch sous les murs de Varsovie, par l'appât d'une proie facile. L'effet de cette ruse de guerre a été une victoire complète sur le corps d'armée isolé du général Rudiger. On lui a tué 7000 hommes, fait 4000 prisonniers et pris 9 pièces de canon. Rudiger, avec les débris de son corps, s'est retiré dans la Gallicie autrichienne. On ajoute que l'insurrection de Lithuanie a repris beaucoup d'intensité, et que, vu son importance, le général Skrzynecki s'y est rendu en personne. (Messager.)

Cette nouvelle, confirmée par des lettres particulières arrivées de Vienne, l'est pareillement par des journaux anglais.

JOURNAUX ALLEMANDS.

La Gazette d'État de Prusse, du 4 septembre, dit que, jusqu'au 3, dix-sept individus avaient été atteints à Berlin du choléra-morbus, que 13 en étaient morts, et que 4 autres étaient encore entre les mains des médecins.

Petersbourg, 24 août.

Un ukase impérial, du 13 de ce mois, ordonne la levée de 4 recrues sur 500 individus dans tout l'empire, pour remplir les lacunes que la guerre en Pologne et le choléra ont faites dans l'armée.

Un autre ukase, en date du 18 août, énonce d'abord les mesures prises par le gouvernement pour arrêter les progrès du choléra, et qui ont eu tant de succès à Moscow; il fait ensuite mention des désordres qui eurent lieu à Petersbourg, lorsque cette maladie y éclata, et qui furent causés par l'opinion du peuple que les médecins empoisonnaient les malades. Ce bruit n'eut pas de suites graves dans la capitale, mais il se répandit jusque dans la ville de Stara-Russa, et dans les districts des colonies militaires du peuple des grenadiers, où les colons jetèrent des soupçons sur les médecins et les employés et oublièrent le respect dû aux autorités. L'ukase ajoute que l'ordre y est rétabli, et que les égarés ont livré eux-mêmes au gouvernement les coupables, dont les chefs attendent la peine que mérite leur crime; et il termine par exhorter les fidèles sujets de l'empereur à ne pas résister au pouvoir, pour ce qui concerne les mesures relatives au choléra.

La Prusse a en ce moment sur le Wezer et le Rhin, trois corps d'armée: le 2^e, le 7^e et le 8^e commandés par les généraux de Jagow, de Muffling et de Borstell; ces trois corps, en y comprenant les landwehrs, présenteraient un effectif de 90,000 hommes, auxquels se joindraient encore les dix mille hommes qui ont été transférés récemment du grand-duché de Posen dans les provinces du Rhin.

— La Tribune Allemande assure qu'un traité de réunion des douanes a été signé le 25 août entre la Prusse, la Bavière et la Hesse électorale.

GRÈCE. — Napoli, 14 août.

Le président a renvoyé des affaires publiques deux individus, instigateurs de tous les excès dont on s'est plaint; son frère, le comte Viario Capo-d'Istrias, ministre de la guerre, et M. Gianneta, ministre de la justice. L'éloignement de ces ministres a été précédé de celui du ministre des affaires étrangères, M. Jacoyaki-Rizo, qui a donné volontairement sa démission, malgré son attachement au président, ce qui a beaucoup découragé celui-ci. M. Capo-d'Istrias a ensuite déclaré qu'au mois d'octobre prochain il convoquerait une assemblée nationale; on assure même qu'il a remis une note aux résidents en Grèce des trois puissances, et qu'il leur déclare que, si au mois d'octobre, les affaires de la Grèce n'étaient pas définitivement arrangées par les puissances, il serait forcé de se rendre au vœux national et de convoquer un congrès. Une des circonstances qui ont le plus influé sur ce changement subit du président, c'est le résultat d'une entrevue qui a eu lieu entre une commission du parti libéral et les trois résidents. Cette commission, composée de MM. Miaulis, Condurioti et Mavrocordatò, s'est rendue ici sur leur invitation; et après une longue conférence, dans laquelle les résidents voulaient engager les insurgés à rentrer sous l'autorité du président, les commissaires s'y étant refusés avec fermeté, et ayant démontré la justice de leurs griefs et la pureté de leurs intentions, les résidents eux-mêmes n'ont pu disconvenir que l'insurrection ne fût, jusqu'à un certain point, légitime. Dans cette occasion, aussi, la population de Napoli a montré combien elle était disposée à embrasser le parti de l'opposition, elle a fait le plus brillant accueil aux membres de cette commission.

Au milieu de ces événements, trois consuls autrichiens sont arrivés ici, venant de l'Autriche pour représenter les intérêts commerciaux de leur nation, à Napoli, Syra et Patras. Ils ont annoncé que, sous peu, un résident allait être envoyé par la cour d'Autriche près du gouvernement grec. Cette circonstance rend probable la nouvelle répandue, qu'un protocole sur la Grèce avait été signé à Londres par la conférence, et qu'il contient entre autres choses, la fixation des frontières de la Grèce.

POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

Dans la séance de la chambre des représentants, l'on s'est occupé de la vérification des pouvoirs, nous croyons devoir nous borner à faire remarquer que pour notre province M. Seron seul a été admis et que

l'ajournement pour les autres a été prononcé, sur l'allégation avancée que la convocation a été tardivement faite.

— Il n'y a pas eu de séance publique au sénat. Les commissions nommées hier se sont occupées de la vérification des pouvoirs.

COMMERCÉ.

MARCHÉ DE BRUXELLES. — Du 9 septembre.

Halle aux céréales. — Notre marché a été peu approvisionné cette semaine et la vente a été lente aux prix suivants: froment nouveau; de fl. 12 à 14 10 s.; seigle d^e, de 7 4 à 8; avoine d^e de 3 à 3 10.

Les grains marchands donnent lieu à peu d'affaires; on cote: froment roux nouveau du poids de 80 kil., fl. 14 10 s.; froment roux du pays, de 14 à 14 10, de étranger, de 14 10 à 14 6; le seigle, l'orge et l'avoine, presque sans acheteurs, sont cotés: seigle du pays, de 7 16 à 8; de séché, de 8 6 à 8 10; orge des polders, de 6 6 à 6 10, de du pays wallon, de 5 14 à 6; avoine hors des barrières, de 3 à 3 16; graine de colza, de 11 16 à 12 6, de lin, 11.

Huiles. — Elles sont fort calmes; on cotait ce matin: colza disp., fl. 51; sept., 50 3/4; oct., 51 1/4; nov., 51 1/2; déc., 51 3/4; huile de lin disp., 55 3/4, de à terme, 56.

Tourteaux. — Colza fl. 74, de lin 120.

Ce qui précède est en argent de Brabant.

Halle aux suifs. — Le suif est coté 41 c. — Chandelles, 53 c.

PRIX DES HUILES. — Lille, 6 septembre.

Table with 4 columns: Item, Graines, Huiles, Tourteaux. Rows include Colza, OEillette, Id. bon goût, Lin, Cameline, Chanvre, Huile épurée pour quinquais, Idem réverbères.

BOURSE DE BRUXELLES, du 7 septembre.

Table with 2 columns: Item, Price. Rows include Act. de la Société générale, Dette active hollandaise, — inscription de la banque, Levée de 12 millions, Rente remb., Act. de la Soc. de commerce, Métalliques, Lots de Pologne, Certificats de Naples, Emp. de Sicile, 1821, " 1824, Guehard, Rente perp. à Amst., " de 200 p. à Paris.

Bourse de Paris, 7 septembre. — Rentes 5 p. 0/10 au compt., jous. du 22 mars 1830. 88 fr. 00 c. — 4 p. 0/10, 71 fr. 52 c. — Rentes 3 p. 0/10, jouissance du 22 juin 1830. 60 fr. 25 c. — Act. de la banque, 1535 fr. 00. — Certif. Falconnet, 70 fr. 50 c. — Cortès d'Espagne, 10 fr. 1/2. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 64 fr. 00. — Rente perpétuelle d'Espagne, 47 fr. 7/8.

Cours de Vienne, du 30 août. — Mét., 78 7/8; act. de la banque, 932.

ANNONCES.

- 1202. AVIS. 5300 florins des Pays-Bas à appliquer en rente sur hypothèque. S'adresser au secrétariat des hospices, à l'hospice St Gilles, à Namur. 1241. Très-beau quartier garni, composé de deux salons, plusieurs chambres à coucher, cuisine, cave et grenier, à louer de suite. S'adresser au bureau de cette feuille.

1242. Programme des cours de l'instruction établie à Namur, rue des Fossés, N° 958, pendant l'année scolaire 1831 — 1832. Classe mutuelle élémentaire.

On admet dans cette classe les enfants dès le bas âge, on leur apprend la lecture, l'arithmétique (jusqu'aux proportions), les prières, le catéchisme, la petite grammaire française de Lhomond, l'orthographe et l'abrégé de la géographie de Perlot.

Il existe dans le même local une classe séparée pour les demoiselles, tenue par une personne de leur sexe, où l'on suit la même méthode.

Classe française.

Dans cette classe, qui est la continuation de la précédente, on apprend la grammaire de Noël et de Chapsal, on y fait des dictées en prose et en vers, des analyses grammaticales et logiques, des exercices sur les synonymes, des compositions d'un style simple, telles que lettres, narrations, fables, etc. On y apprend l'arithmétique en commençant aux proportions, la géographie de l'Europe en général et celle de la Belgique et de la France en particulier, l'histoire et la mythologie.

Classe de langues anciennes.

On enseigne dans cette classe les premiers éléments de la langue latine, d'après la grammaire de Lhomond, simplifiée par le chef de l'institution, et ceux de la langue grecque d'après la méthode de Bur-nouf. L'étude de ces diverses branches est facultative.

Le directeur de cet établissement, jaloux de mériter de plus en plus la confiance des père et mère, a l'honneur de les prévenir qu'il vient de choisir un professeur capable de donner aux élèves qui le désire-ront des leçons de physique, de mécanique, d'histoire naturelle, de flamand et d'anglais.

Les maîtres d'agrément tels que de musique vocale et instrumentale, de danse et de dessin seront donnés aux élèves d'après la demande des parents.

L'ouverture des classes aura lieu cette année pour les externes de l'un et l'autre sexe, les demi-pensionnaires et pensionnaires, le 12 septembre. Le directeur de l'institution. CABULLET.

1088. Plusieurs capitaux importants et autres à placer sur hypothèques ou sur billets à promesses d'hypothèques. S'adresser au notaire Delvigne.